

Compte rendu Réunion de bureau Mardi 2 décembre 2014 à Sarraguzan

I – Organisation écoles

A – Retour groupes de travail par secteur

Secteur Arros :

- Secteur Villecomtal : Groupe scolaire à Villecomtal et transformation d'Haget en école Maternelle
- Secteur Laguian Mazous : Groupe scolaire à Miélan et maintenir une maternelle sur le secteur.

Secteur Astarac :

- Groupe scolaire dans le secteur Saint-Médard avec deux maternelles sur les secteurs Saint-Elix Theux et Miramont d'Astarac

Secteur Baïses :

- Groupe scolaire à Saint-Michel avec deux maternelles à Berdoues et secteur Sud (Manas/Montaut)

Différentes possibilités sont envisageables, la continuité des projets avec mise en place d'un plan d'action avec échéancier et négociation avec l'Education Nationale ou bien abandon des réorganisations et attente des décisions de fermetures de postes.

Le bureau décide de lancer les démarches sur les secteurs Baïses et Astarac. Les groupes de travail se réuniront début janvier.

B – Retour Groupe de travail Enfance Jeunesse

• Contrat CAF

La re-signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) CAF est prévue pour 2015. Le nouveau CEJ sera effectif au 1^{er} janvier 2015 cependant la signature aura lieu fin d'année 2015. Sa durée est de 4 ans.

L'enjeu principal de cette signature est l'aspect financier.

A savoir que les re-signatures se font sur la base au minima de l'offre d'accueil précédente.

Importance de définir et évaluer au plus près les besoins pour le nouveau contrat. En effet, son non-respect entrainera une réfaction sur les fréquentations et la matérialité.

La CAF n'est pas favorable à la modification d'un contrat en cours. A savoir que la fermeture d'une école n'est pas pour eux un argument valable à toute modification de l'offre d'accueil.

Un diagnostic doit avant tout être réalisé pour le 30 mars 2015. Ce dernier peut être réalisé en interne ou bien par un prestataire extérieur. Aucun financement de la CAF. Un diagnostic complet coûte environ 15 000 €. Proposition d'un accompagnement à la carte par certains cabinets : analyse fine et poussée, rapprochement avec les équipes de terrains, préconisations, présentation, restitution. Des actions complémentaires seront réalisées par AAG (questionnaire, transmissions, ...).

Objectif du contrat 2015 : Reconstruction de l'offre d'accueil AAG dans sa globalité (pas d'addition des deux derniers CEJ).

Validation du cahier des charges :

- Identification du territoire :
 - o Mise en œuvre du diagnostic partagé
 - o Analyse de l'évolution du contexte local
 - o Analyse des besoins
- Complément diagnostic des divers services

● **Etat des lieux structurels Périscolaires (voir doc joint)**

● **Bilan Toussaint**

ALSH Villecomtal : + de 32 enfants par jour en moyenne

ALSH Saint-Médard : + de 28 enfants par jour en moyenne

Lieu de résidence des enfants :

- Astarac Nord : 36 %
- Astarac Sud : 8 %
- Arros : 43 %
- Hors territoire : 14 %

Age des enfants :

- 3/6 ans : 43 %
- 7/11 ans : 42 %
- 12/17 ans : 15 %

Les enfants dont les parents font partis des tranches QF (Quotient Familial) les plus élevés fréquentent davantage et plus régulièrement l'ALSH.

Les actions ados :

- 2 journées ados :
 - o Journée de loisirs
 - o Journée Raid aventure : projet à l'initiative de AAG réalisé en collaboration avec Mirande. Objectifs : permettre aux jeunes de se rencontrer et de s'identifier à un bassin de vie ; dynamiser la jeunesse ; favoriser les échanges et rencontres.
 - 27 jeunes ont participé (7 en liste d'attente) : 14 garçons et 9 filles de 10 à 16 ans.

A noter la forte participation à ce projet, d'ados résidants sur le secteur Arros.

● **Impayés**

Il apparaît de nombreux impayés sur les prestations des Services Enfance Jeunesse. L'information a été transmise aux maires des communes concernés qui feront directement le lien avec les familles.

II - Voirie

Le groupe de travail voirie se réunit mercredi 3 décembre avec pour objectif de définir un tracé de la voirie communautaire.

Ci-joint les documents :

- Simulations DGF
- Simulation retour voirie aux communes
- Analyse budget 2013

Prise de décision au mois de janvier 2015.

III - APYGEC

En s'appuyant sur les préconisations d'APYGEC, la Communauté de Communes souhaite candidater à l'appel à projet "Territoires à Energie positive pour une croissance verte". Ceci dans une démarche de continuité avec le projet de développement énergétique.

IV - Tourisme

Compte rendu de la rencontre avec les représentants de l'Office de Tourisme de Mirande : Monsieur Cousteau, Président et Madame Beuste, Directrice :

L'OT de Mirande est le relais d'AAG en termes de communication touristique.

Le site internet du CDT (Comité Départemental de Tourisme) diffuse les informations suivantes : évènementiel, sentiers de randonnées et géolocalisation, hébergeurs, restaurateurs, activités, ...

L'OT de Mirande fait partie des 9 OT de pôle du département.

Intérêt de communiquer aux professionnels du tourisme présents sur le territoire d'AAG sur les différents supports de communication mis à leur disposition.

Un site internet de l'OT de Mirande est en cours de création.

Nom du site : « L'Astarac dans tous les sens ». Ce nom permet l'ouverture aux communautés de communes voisines qui souhaiteraient s'intégrer dans le projet. Le coût de ce projet pour Mirande : 18 000 € de création + cotisation annuelle. Le Président de l'OT a rappelé que la Communauté de Communes si elle le souhaite pouvait s'inscrire dans ce projet, les modalités de participation financière seraient à définir.

Une proposition a été faite à la Mairie de Villecomtal pour l'ouverture d'un point info tourisme durant la période estivale.

L'OT de Mirande a deux labels :

- Cita Slow
- Station verte

L'image et les atouts du territoire de l'Astarac pour les touristes sont :

- Zone très nature
- Qualité de vie
- Qualité d'accueil

L'OT de Mirande est favorable à un rapprochement en termes de communication et projets touristiques communs.

V – Groupe de travail Séniors

- Limites de l'intervention du SAAD :

De façon générale, la Commission accepte d'être réunie aussi souvent que nécessaire pour statuer sur des demandes écrites des familles qui pourraient poser des difficultés en matière de gestion du service.

L'IDE du service serait alors chargé de faire une présentation anonyme de la situation afin que la Commission puisse prendre des décisions par rapport aux demandes.

- Temps d'intervention : Après présentation à la commission des demandes des usagers ou de leur famille de mettre en place des interventions inférieures à 1 h (1/2h de façon générale), compte tenu des coûts restant à la charge de la CC et des difficultés logistiques de mise en œuvre, il est décidé de limiter le temps d'intervention à 1 h au minimum. Dans le cas où la famille ou l'utilisateur souhaite un nombre d'interventions supérieur au nombre d'heure prévu par la prise en charge, il leur sera proposé de financer le différentiel de temps.

- Interventions des Week-End : Après présentation à la commission des difficultés à gérer les prises en charges des interventions des week-end et jours fériés qui sont de plus en plus nombreuses mais pour lesquelles le nombre d'agents est insuffisant pour assurer un roulement respectant les garanties minimales des agents de la fonction publique territoriale, il est décidé de mettre en place un nombre d'équipe / secteur en roulement limités au possibilité des effectifs en place (nombre à établir par l'équipe administrative). Dans le cas où il y a plus de demandes que des places, sur le même modèle que le SSIAD, une liste d'attente sera mise en place. Les assistantes sociales du Conseil Général devront être informées régulièrement de cette liste d'attente si nécessaire.

De plus, des critères de priorité vont être établis et discutés lors de la prochaine commission (situation familiale, isolement, distance famille...)

- Glissement des tâches : Les demandes des familles et des usagers sont de plus en plus exigeantes et vont très souvent au-delà des compétences des aides à domicile et ne relèvent pas toujours de l'APA.

La Commission avance le principe que le SAAD ne peut pas répondre à toutes les sollicitations des usagers et de leur famille.

Une lettre type de rappel à la règle va être préparée. Aussi, si après recadrage oral de la responsable du SAAD, les dérives perdurent, ce courrier pourra être adressé à l'utilisateur et/ou à sa famille et en cas de non-respect du règlement de fonctionnement, les interventions pourront être suspendues (après avoir été présentée en commission). Ce dispositif pourra également être utilisé au SSIAD et à l'EHTM

Eventuellement, la commission pourra désigner un des membres pour accompagner la responsable du SAAD au domicile pour le recadrage de la situation.

Pour des situations de dépendance importante, si la responsable du SAAD évalue le maintien à domicile difficile, elle pourra saisir la commission pour présenter la situation.

- Tarif portage de repas :

- Val de Gers à augmenter les tarifs :
 - EHTM midi : 5,90 € au lieu de 5,76 € avant
 - EHTM soir : 5,21 € au lieu de 5,13 € avant
 - PRAD : 10,18 € au lieu de 9,68 € avant

Une rencontre doit être organisée pour rediscuter avec Val de Gers des conditions d'organisation et de tarification du service (quantité, secteur Arros, tarif...)

- AAG facture 7,55 €, 8,57 € ou 9,60€
 - La Commission souhaite proposer au Conseil d'Administration de modifier la tarification, d'une part en supprimant les tranches et d'autre part en facturant au coût du repas acheté soit 10,18 €

- Réflexion sur l'organisation administrative du SAAD en lien avec l'EHTM et le SAAD

- Les visites à domicile : aspect très important du fonctionnement du service qui nécessite une structuration, la commission propose notamment :
 - Lors de la constitution du dossier de prise en charge, les agents administratifs du SAAD ne se déplacent pas, les usagers ou leurs familles doivent être incités à se rendre au bureau de Villecomtal ou d'Idrac pour la constitution du dossier. Une liste des documents à fournir est déjà en place, elle leur sera adressée afin qu'ils puissent les préparer.
 - Une visite systématique devra être réalisée au début de chaque nouvelle prise en charge (accord de PEC supérieur à 3 mois).
 - Des visites seront également réalisées pour le suivi de prises en charge en fonction de l'évolution des situations, pour l'évaluation réelle des besoins
- Demande de l'IDE / responsable du service : une réflexion est en cours pour redéployer les tâches du service, à personnel constant. La réorganisation sera présentée à la prochaine commission :
 - 1^{ère} étape : définition des tâches à répartir 25/11
 - 2^{ème} étape : redistribution des tâches 18/12
- Astreintes SSIAD / EHTM : En novembre et décembre 2014, les équipes des 2 services sont invitées à mettre en œuvre tous les protocoles qui sont à leur disposition pour répondre aux différentes situations (pannes, chutes, urgences médicales, absences, décès...). Le personnel ne doit plus solliciter l'IDE d'astreinte et doit tendre vers une autonomie certaine. En effet, l'EHTM n'est pas un établissement médicalisé et à ce titre il ne justifie pas l'intervention d'une IDE.
A la suite de cette expérimentation, dans le cas d'une évaluation positive, les astreintes EHTM/SSIAD seront arrêtées.

- Compte rendu réunion UDCCAS :

Le Conseil Général du Gers prévoit de mettre en place un tarif unique SAAD sur l'ensemble du département à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette démarche devrait se concrétiser à travers du réseau départemental. Le CIAS Astarac Arros en Gascogne devra donc à terme rejoindre le réseau.

